

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 17 Juin 2011 – 19 h 00

Était absent : Olivier LE BRIZ, Caroline JULLIEN

1/ Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection Sénatoriale du 25 septembre 2011 (Délibération)

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 7

Nombre de délégués à élire : 1 / Nombre de suppléants à élire : 3

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'1 délégué et de ses 3 suppléants en vue de la prochaine élection des sénateurs. Elle a rappelé que le délégué et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue comme prévu dans la circulaire du 19 mai 2011.

Élection du délégué :

Nombre de votants : 7 / suffrages déclarés nuls : 1 (blanc) / suffrages exprimés : 6 / Majorité absolue : 4

Résultat : Madame Monique FAURE a été proclamée élue avec 6 suffrages au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat de délégué.

Élection des 3 suppléants :

Nombre de votants : 7 / suffrages déclarés nuls : 0 / suffrages exprimés : 6 / Majorité absolue : 4

Résultat : Monsieur Alain ROCCHI a été élu avec 7 suffrages au 1^{er} tour et a accepté le mandat de suppléant

Monsieur Pierre MORAND a été élu avec 7 suffrages au 1^{er} tour et a accepté le mandat de suppléant

Monsieur Bernard DURET a été élu avec 6 suffrages au 1^{er} tour et a accepté le mandat de suppléant

2/Redevance Centrale hydroélectrique de Rovon/Saint-Gervais (Délibération)

Madame le Maire présente à l'assemblée le courrier de M.VALLET du 03/06/2011 (Gérant de la Centrale). Il propose un nouveau mode de calcul pour la redevance qu'il règle annuellement aux 2 communes. Le conseil municipal accepte la nouvelle formule suivante : **Redevance année N =**

(Montant redevance N-1) x (prix moyen EDF de l'année N en cours) / (Prix moyen EDF de l'année N-1)

Soit **Redevance 2011 = 3 292€ (redevance 2010) x 5,739 / 5,540 = 3 410 €**

3/ Avenants au Marché de travaux / École maternelle et Cantine Scolaire (Délibération)

Suite à des travaux supplémentaires, Madame le Maire présente les avenants établis par l'architecte Claude BERNARD pour 4 entreprises. Le coût global n'en sera pas augmenté puisque certaines entreprises sont en dessous du prévisionnel le conseil municipal délibère et accepte

- **Avenant n°1 / lot 6 : Cloisons, doublages, plafonds / Entreprise EHP**

Le marché initial : 30 376,04€ TTC doit être augmenté de 4 262,54€ TTC

> Soit un nouveau montant de marché de 34 638,58€ TTC

- **Avenant n°1 / lot 8 : Carrelages, faïences / Entreprise RAVIER**

Le marché initial : 7 474,40€ TTC doit être augmenté de 1 053,34€ TTC

> Soit un nouveau montant de marché de 8 527,74€ TTC

- **Avenant n°1 / lot 10 : Peintures / Entreprise CHATRON-COLLIET**

Le marché initial : 16 819,82€ TTC doit être augmenté de 2 962,73€ TTC

> Soit un nouveau montant de marché de 19 782,55€ TTC

- **Avenant n°1 / lot 11 : Electricités, courants forts et faibles / Entreprise BRILL'ELEC**

Le marché initial : 36 116,45€ TTC doit être augmenté de 962,78€ TTC

> Soit un nouveau montant de marché de 37 079,23€ TTC

4/ Commerce

Le conseil municipal se préoccupe de la fermeture du commerce de Madame Pascale au Port , et souhaite qu'un commerce perdure sur la Commune. Il étudie le projet de commerce d'un privé qui souhaite s'installer près du carrefour de la RD1532 et RD35

5/ Rachat du four pour la cantine (Délibération) : Le Conseil municipal délibère et accepte de racheter les 2 fours actuellement en location auprès de Cécillon traiteur pour 358.80€TTC.

6/ Travaux Chemin des Monts : Madame le Maire informe le conseil que les 2 demandes de subvention sont accordées (CG38 5619€ et DETR 5619€) et que 5 entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux.